

Jean-Etienne-Marie PORTALIS

« Les hommes existent longtemps avant de savoir vivre »¹

Biographie² : La naissance du penseur³, du père du Code civil⁴, Jean-Etienne-Marie PORTALIS remonte au 1^{er} avril 1746 dans un petit village du Var. Issu d'une famille bourgeoise, il effectue ses études de droit à la faculté d'Aix-en-Provence dans laquelle il obtient sa licence en 1765. La ville d'Aix était à l'époque très réputée en raison de l'importance majeure de son Parlement⁵ et de son Université. Devenu avocat, Portalis choisit de présenter, de manière assez audacieuse, sa première plaidoirie sur les défauts de l'éloquence judiciaire. Il traitera de très grandes affaires de son époque et sera mené sur la scène publique en raison de son éloquence et de ses grandes réflexions juridiques. Il entre dans la vie politique en 1778 en se faisant élire assesseur⁶ de la ville d'Aix. En 1788, il rédige une lettre au Garde des Sceaux de l'époque, Chrétien-François II de Lamoignon, pour s'opposer au contrôle de la justice par l'Etat. Portalis décède le 25 août 1807 à la suite d'une opération de la cataracte.



Spécialités : Affaires commerciales, affaires religieuses.

Ouvrages et articles majeurs :

Lettre des avocats au parlement de Provence à Monseigneur le Garde des Sceaux sur les nouveaux édits, 8 mai 1788.

Discours préliminaire au premier projet de Code civil, 21 janvier 1801.

De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique durant le XVIII^e siècle, t. I et II, 1820.

Divers : Avocat engagé, grand philosophe du droit, PORTALIS a été, pendant la Révolution française, l'un des premiers, dans l'affaire des dragons du roi à affirmer le droit de tout accusé à être défendu.

La coloration monarchiste de Portalis lui vaut une condamnation à la déportation par le directoire⁷ le 4 septembre 1797. Il décide donc de s'exiler en Suisse puis en Allemagne. Il ne rentrera en France qu'en 1799. L'année suivante, Napoléon Bonaparte le nomme commissaire du gouvernement puis membre de la commission de rédaction du code civil qu'il aura la tâche de rédiger aux côtés des trois membres du Tribunal de cassation⁸. Il souhaite réunifier la France par le biais du droit, éviter l'insécurité en établissant un code civil dont la famille et la propriété seront l'essence. Sa vision du droit civil a été très influencée par le droit romain. Il considère le code civil comme un code éminemment politique qui vise à construire une nouvelle société, la société française issue de la Révolution de 1789. PORTALIS, par travaux de philosophie juridique et ses réflexions juridiques, a inspiré les juristes de son époque, inspire les juristes d'aujourd'hui et ne manquera pas d'inspirer les juristes de demain.

¹ J.-E.-M. PORTALIS, *Discours préliminaire de présentation au premier projet de Code civil*, op. cit.

² M. LONG et J.-C. MONIER, *Portalis, L'esprit de justice*, Michalon, 1997, p.9.

³ J. CARBONNIER, « Le Code civil », in *Les lieux de mémoire*, t. III, P.NORA (Dir.), Gallimard, 1992, p. 294.

⁴ H. CAPITANT, « Portalis, le père du Code civil », *Rev. Crit.* 1936.187.

⁵ Ancêtre des Cours de justice, les parlements rendaient des arrêts de règlement qui avaient une portée générale et s'imposaient pour l'avenir.

⁶ L'équivalent d'un conseiller juridique.

⁷ 1795-1799.

⁸ Qui deviendra la Cour de cassation en 1804.